

comme aussi les copies des instructions dont il n'a pas les originaux, & des Lettres qu'il a lui-même écrites au sujet de ses Négociations, depuis le tems qu'il a résidé à la Haye, le tout scellé du Cachet de ce Comte. Qu'ils remestront ces papiers au Bureau du Conseil, pour y être gardez sûrement, & scellez du Cachet du Président du Conseil. Et qu'au cas qu'il se trouve un trop grand nombre de papiers pour être transportez incontinent, lesdits Secretaires les cacheteront dans une Caisse, jusqu'à ce qu'ils puissent leur être délivrez, &c. Signé, CHRISTOPHLE MUSGRAVE.

Conformément à cet ordre Mr. de Strafford remit aux Commissaires deux grandes Cassettes, dans lesquelles il leur dit qu'étoient tous les papiers qu'ils demandoient.

X. Par des raisons de politique, on avoit différé de donner audience au Marquis de Trivié Ambassadeur de Sicile; mais peu de jours après le retour de Mr. Stanhope de la Cour de Vienne, (où l'on prétend qu'il n'a pas réüffi dans tous les points de sa négociation,) ce Ministre fut averti de se tenir prêt pour l'audience, à laquelle le même Mr. Stanhope le conduisit le 14. Janvier, à l'issüé de laquelle il alla dîner chez le Vicomte de Towashend avec Mr. de Stanhope, le Duc de Marlborough, & quelques autres de leurs amis.

Si l'Ambassadeur du Roi de Sicile, ne fut pas admis à l'audience du Roi George aussi-tôt qu'il la demanda, elle ne fut retardée que jusqu'à ce que Mr. Stanhope fut de retour de son voyage d'Allemagne. Ce

*L'Ambassadeur de Sicile admis à l'Audience du Roi.*